

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un le 7 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Orianna. DAVAL-POMMIER Blandine. D'YVOIRE Jean-Baptiste. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. METRAL Sylvie. MORVAN-BARTHES Corinne. MUNOZ Véronique. VAGNARD Aurélie.

Pouvoirs : MATHIEU Christian donne pouvoir à MORVAN-BARTHES Corinne
PERRIER Clarisse donne pouvoir à GEORGE Fabien

Absent : CARRIER Pierre.

Secrétaire de séance : Véronique MUNOZ

1 – Approbation du compte rendu du 03/12/2020

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 Pacte de gouvernance entre les 34 communes et Grand Annecy

Madame le Maire expose à l'assemblée que, lors de sa réunion du 30 juillet 2020, le conseil de communauté du Grand Annecy a débattu sur l'organisation de la gouvernance du nouveau mandat comme le prévoit l'article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle précise que les Maires de chaque commune de la communauté de communes ont été sollicités afin de présenter ce pacte à leur conseil municipal en vue de son approbation par le conseil de communauté le 25 mars 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de pacte de gouvernance.

2.2 Recrutement adjoint d'animation à temps non complet

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un adjoint d'animation contractuel à temps non complet soit 7.75/35^{ème} pour assurer la surveillance et l'animation de la pause méridienne pour la période du 04 janvier au 06 juillet 2021 au service périscolaire. La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base de l'indice majoré 332.

Adopté à l'unanimité.

2.3 Recrutement adjoint technique à temps non complet

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un adjoint technique contractuel à temps non complet soit 7.70/35^{ème} pour assurer le service au restaurant scolaire et/ou entretien des locaux scolaires pour la période du 11 janvier au 06 juillet 2021. La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base de l'indice majoré 332.

Adopté à l'unanimité.

2.4 Convention avec marchands ambulants pour occupation domaine public

Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 22 novembre 2016 et 13 février 2018 relatives aux redevances appliquées aux commerçants ambulants pour la vente de leurs produits le samedi matin. Elle donne lecture à l'assemblée du projet de convention entre la mairie et les commerçants ambulants.

La convention a une durée de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2021. La redevance est calculée au mètre linéaire ce qui permet de tenir compte plus justement de la longueur de chaque étal et établit ainsi l'équité entre les commerçants. Le montant est fixé à 1.50 €/ml par jour de

marché. Le montant total de redevance est forfaitaire pour la période de 6 mois. Dans le cas d'une inscription en cours d'année, le montant de la redevance est calculé au prorata des semaines restantes sur le semestre.

Après cette période et pour tenir compte de l'évolution de la situation, une nouvelle convention sera établie. Chaque commerçant est invité à compléter la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention.

3 – Questions diverses

. Passage de la mairie et de l'école primaire en fibre optique. La maternelle reste avec Orange car non éligible à la fibre optique.

. Point sur les réseaux Informatiques et télécom de la commune avec volonté de réduire les coûts de télécommunication et de pérenniser les systèmes.

. Urbanisme : Bilan des DIA (Déclarations d'Intentions d'Aliner) accordées ces 6 derniers mois. Refus du permis de construire déposé par de SIM Promotion (26 logements prévus) en face de la boulangerie.

. Réseau de chaleur : le SYANE a fait une étude du réseau de chaleur pour alimenter la zone des 3 pins et le projet immobilier SIM Promotion. Rencontre avec un opérateur privé, ForestEner, ayant travaillé au réseau de chaleur de Lucinges.

. Organisation par la commune de la fête de la musique en juin 2021 en fonction de la situation sanitaire.

. Projet de rando nature le 1er weekend de septembre 2022.

. Cusy Info : le prochain bulletin paraîtra en avril.

. Projet de vente d'un terrain agricole à M. Gilles Dupanloup.

. Reprise des fossés aux Massettes

. Dans le cadre du projet de Grand Annecy « 1 arbre 1 habitant », dépôt d'un dossier par la commune de Cusy avec proposition de plantation d'arbres répartis sur 4 secteurs de Cusy.

. Lancement de la News letter N°2 de la commune à tous les abonnés.

Confirmation de la date du prochain conseil municipal : jeudi 04/02/2021 à 20h - lieu à confirmer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.